

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE**REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre, à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM Alain DYE PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Dominique THILL, Claude FORTEMPS, Daniel BALLIET, et Mmes Jeannine PIERRON, Françoise THERY VIVOT et Mme Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM Eric LAMBERT, Felice AGOSTINESE, Alexandre DURAZZI, Jean-Paul HARDOUIN et Jean-Pierre ROSSI.

Absent non excusé : Mr Claude RICHARD

Secrétaire de séance : Mme Sylviane VUERICH.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Longueur de la voirie communale pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement ;
- 2 - Décisions modificatives ;
- 3 - Frais divers liés à la location de la salle ;
- 4 - Modification du lieu de célébration des mariages;
- 5 - Instruction des autorisations d'occupation du sol (A.O.S) : convention avec la commune de Longuyon;
- 6 - Convention d'offre de concours avec la Société d'Exploitation du Parc Éolien de la Volette.
- 7 - Questions diverses

DELIBERATION 2015-018 : Voirie communale (8.3.)

Le Maire informe le conseil municipal que la longueur de la voirie communale sert dans le calcul de la dotation de solidarité rurale. Les rues « Henri Matisse et Claude Monet » ne sont pas répertoriées dans le chiffre communiqué à la Préfecture par la DDT.

Après délibération, le Conseil Municipal, confirme qu'il faut inclure dans la voirie communale la « rue Henri Matisse » pour une longueur de 269 ml et la rue « Claude Monet » pour une longueur de 275 ml.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-019 : Décisions modificatives n°2 (7.1.)

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer les mouvements de crédit suivants :

Compte 6688 :	+ 50 €
Compte 6184 :	- 50 €
Compte 2152-511 :	+ 6 600 €
Compte 2111-510 :	- 6 600 €

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-020 : Décisions modificatives n°3 (7.1.)

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer les mouvements de crédit suivants :

Compte 722-042 :	+ 9000 €
Compte 023 :	+ 9000 €
Compte 021 :	+ 9000 €
Compte 21312-040 :	+ 9000 €

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-021 : Frais divers liés à la location de la salle (3.3.)

Après délibération, le conseil municipal décide que lors de la location de la salle socioculturelle « les Gaillots », la vaisselle cassée sera facturée au tarif d'achat TTC de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-022 : Modification du lieu de célébration des mariages (8.5.)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise aux normes de la mairie pour personnes à mobilité réduite ne sont pas terminés. Il est donc nécessaire de célébrer les mariages dans la salle socioculturelle située à 10 mètres de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de célébrer les mariages dans la salle socioculturelle « Les Gaillots » jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Instruction des autorisations d'occupation du sol (A.O.S) : convention avec la commune de Longuyon

Délibération reportée.

Convention d'offre de concours avec la Société d'Exploitation du Parc Éolien de la Volette

Délibération reportée